

Date : 29/10/2025

BAISSE IMPREVUE DES RECETTES 2025 : VIVÉA AJUSTE TEMPORAIREMENT SES FINANCEMENTS POUR GARANTIR LA PERENNITE DE SON ACCOMPAGNEMENT

VIVÉA, le fonds d'assurance formation des chefs d'exploitation et d'entreprise agricole, a dû, à regret, procéder à un ajustement budgétaire temporaire de ses financements de formation, à la suite d'une actualisation tardive et significative des prévisions de collecte 2025 transmises par la MSA, le 14 octobre dernier.

VIVÉA mesure pleinement l'impact de cette décision pour les agriculteurs et les organismes de formation, une décision difficile mais nécessaire au regard de nos responsabilités.

Une baisse inattendue des recettes 2025 gérée avec responsabilité

Jusqu'à cette date, le niveau de recettes prévu pour 2025, confirmé à plusieurs reprises, permettait à VIVÉA de maintenir l'ensemble des engagements pris auprès des organismes de formation et des stagiaires. L'annonce tardive d'une baisse importante de la collecte a placé VIVÉA face à une contrainte inédite : assurer l'équilibre financier du dispositif tout en maintenant l'accompagnement du plus grand nombre d'agriculteurs.

Des priorités établies pour préserver la formation agricole

En tant que gestionnaire de fonds publics, VIVÉA a la responsabilité légale et éthique de ne pas engager de dépenses supérieures aux recettes disponibles. Cette obligation a conduit à limiter les financements à un niveau de déficit acceptable, et non à suspendre les prises en charge. Les formations ont donc été priorisées jusqu'à épuisement des crédits disponibles, selon des critères objectifs, identiques sur tous les territoires. Ainsi la priorité a été donnée aux formations collectives pour permettre le départ de plus d'agriculteurs, aux formations à caractère obligatoire pour soutenir la continuité d'activité sur les exploitations, aux formations spécifiquement adaptées et conçues par nos élus pour répondre aux besoins des territoires.

VIVÉA tient à préciser que tous les engagements financiers pris antérieurement seront intégralement honorés. Les mesures d'ajustement décidées sont strictement temporaires et circonscrites à l'exercice 2025. Les conditions habituelles de financement seront rétablies dès la première session de financement 2026.

Un accompagnement renforcé et individualisé

Conscient des conséquences de cette régulation pour les organismes de formation, les stagiaires, les agricultrices et agriculteurs ayant déjà engagé des frais, VIVÉA agit dès à



Accompagner. Former. Cultiver l'avenir.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

présent pour en limiter les impacts :

- Les équipes sont mobilisées pour examiner individuellement les situations les plus critiques ;
- Des travaux de sécurisation budgétaire sont engagés pour 2026 afin qu'une telle situation ne puisse se reproduire.

VIVÉA reste mobilisé pour la formation de tous les agriculteurs

Cette régulation intervient paradoxalement dans un contexte de forte mobilisation des agriculteurs pour se former, signe de vitalité du dispositif. VIVÉA poursuivra son engagement pour que chaque agricultrice et chaque agriculteur puisse se former pour faire évoluer son métier. Tout sera mis en œuvre pour retrouver un rythme normal dès 2026 et continuer à faire de la formation un levier essentiel de l'évolution du monde agricole.

Contact presse :

Service communication VIVÉA | communication@vivea.fr | 01 56 33 29 01